

# Correction de courbes et profil avec ajout d'une voie lente sur la route 169, **du kilomètre 9,6 au kilomètre 13,3 (3,7 km)**

Avis de projet

Projet N°: 154870171



Août 2007

**Consortium DDM - Pro Faune**



**Del Degan, Massé**  
Experts-consultants



CORRECTION DE COURBES ET PROFIL AVEC  
AJOUT D'UNE VOIE LENTE SUR LA  
ROUTE 169, DU KILOMÈTRE 9,6 AU  
KILOMÈTRE 13,3 (3,7 KM)

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

AVIS DE PROJET

Déposé au :  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Par :  
SERVICE DES INVENTAIRES ET DU PLAN  
DIRECTION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU

Projet n°: 154870171

20 août 2007

## TABLE DES MATIÈRES

1	LISTE DES FIGURES	1
1	INTRODUCTION	1
2	PROMOTEUR	2
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR	2
3	TITRE DU PROJET	3
3	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION	3
3	LOCALISATION DU PROJET	3
3	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	3
3	DESCRIPTION DU PROJET ET DES VARIANTES	3
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET	5
8.1	Composantes du milieu	5
8.1.1	Géologie	5
8.1.2	Hydrologie	5
8.1.3	Végétation	5
8.1.4	Habitat du poisson	5
8.1.5	Faune	6
8.1.6	Milieu humain	6
8.2	Principales contraintes à la réalisation du projet	6
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	7
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	7
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	7
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC	7

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 LOCALISATION DU PROJET

## INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9).

Afin de répondre à cette exigence, l'avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933  
Télocopieur : (418) 644-8222

C'est dans ce cadre que le Ministère des Transports dépose au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le présent avis de projet relatif à l'élargissement de la route 169 (3,7 km) afin de se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

1. A l'usage du ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

## 1. PROMOTEUR

<b>Nom :</b>	Ministère des Transports du Québec Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
<b>Adresse :</b>	3950, boulevard Harvey, 1 <sup>er</sup> étage Jonquière (Québec)
<b>Adresse :</b>	G7X 8L6
<b>Téléphone :</b>	(418) 695-7916
<b>Télécopieur :</b>	(418) 695-8143
<b>Courriel :</b>	Donald.turgeon@mtq.gouv.qc.ca
<b>Responsable du projet :</b>	Donald Turgeon, ing., chef du Service des inventaires et du Plan

## 2. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

<b>Nom :</b>	Consortium DDM - Pro Faune
<b>Adresse :</b>	825, rue Raoul-Jobin Québec (Québec) G1N 1S6
<b>Téléphone :</b>	(418) 877-5252
<b>Télécopieur :</b>	(418) 877-6763
<b>Courriel :</b>	Rene.nault@groupe-ddm.com
<b>Responsable du projet :</b>	René Nault

### 3. TITRE DU PROJET

Correction de courbes et profil avec ajout d'une voie lente sur la route 169, du kilomètre 9,6 au kilomètre 13,3 (3,7 km).

### 4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION

Amélioration de la sécurité routière et de la circulation sur la route 169.

### 5. LOCALISATION DU PROJET

Le tronçon à l'étude se situe sur la route 169 dans la réserve faunique des Laurentides (RFL) à 10 km au nord de l'intersection avec la route 175. Le segment à l'étude d'une longueur de près de 3,7 km, fait partie de la section de trafic 169050 qui s'étend de l'intersection de la route 175 jusqu'au chemin Laferte situé au kilomètre 57 (Figure 1).

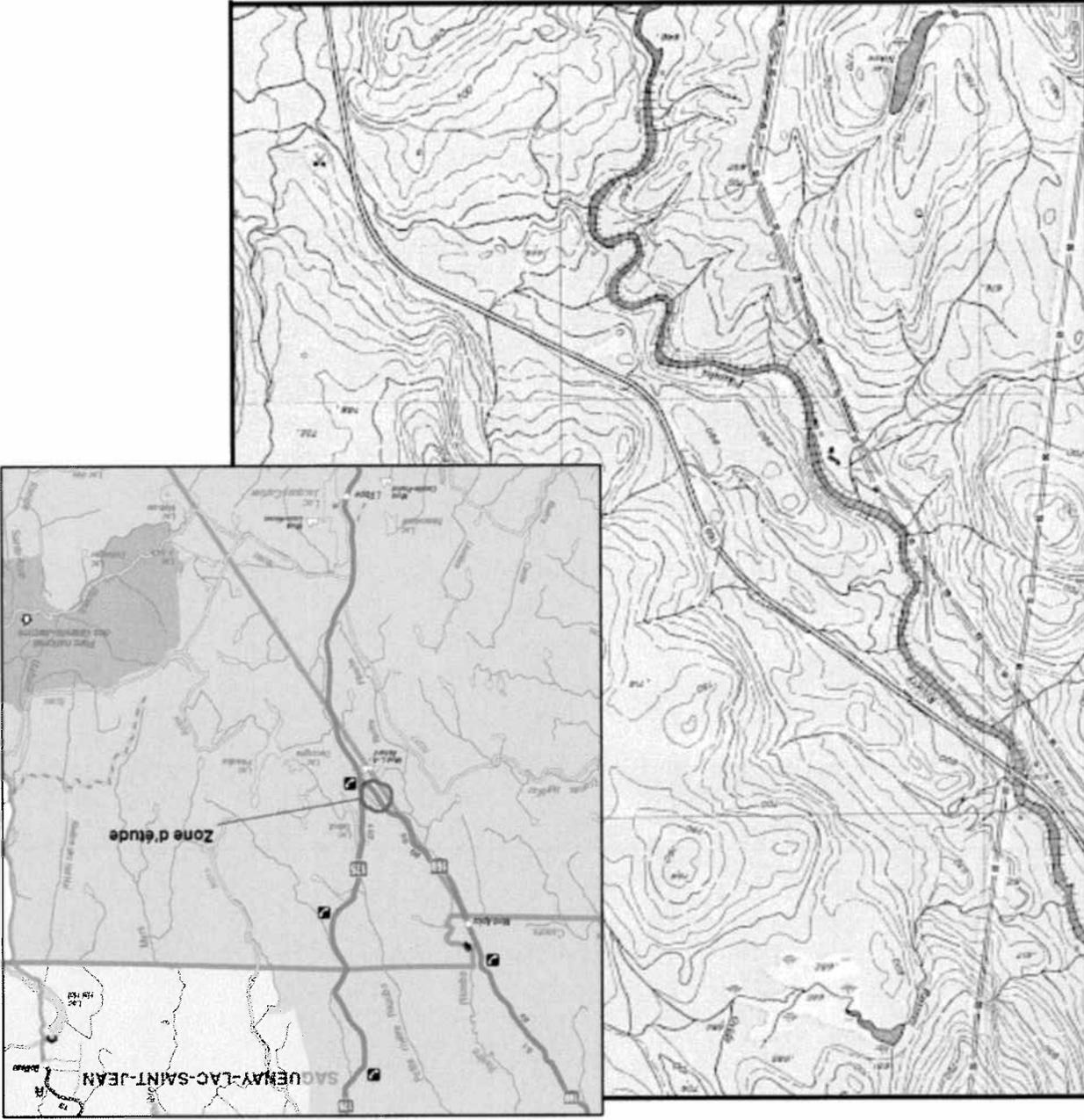
### 6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Le projet se situe dans la réserve faunique des Laurentides dont les terres sont du domaine public. Le tronçon de la route 169 à l'étude chevauche les limites du territoire non organisé (TNO) des MRC de Côte-de-Beaupré et de Charlevoix.

### 7. DESCRIPTION DU PROJET ET DES VARIANTES

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) se propose d'ajouter une voie lente à l'actuel tronçon composé de deux voies de 3,3 mètres de largeur ainsi que deux accotements d'une largeur respective de deux mètres, afin d'améliorer la fluidité de la circulation. Et il se propose de corriger le profil et les courbes afin d'améliorer la sécurité.

FIGURE 1  
LOCALISATION DU PROJET



## 8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

### 8.1 COMPOSANTES DU MILIEU

#### 8.1.1 Géologie

La zone à l'étude est bordée à l'ouest par la rivière Chicoutimi, à l'est par le massif montagneux, au nord et au sud par les limites du projet. Elle est située dans une vallée orientée NO-SE où coule la rivière Pikauba, vallée qu'emprunte la route 169. Les sols de part et d'autre de la route sont constitués de sol granulaire fin.

#### 8.1.2 Hydrologie

Le secteur à l'étude est localisé immédiatement au sud de l'intersection de la rivière Pikauba et la route 169. Quatorze ponceaux ont été répertoriés sur l'ensemble du tracé. Le secteur est caractérisé par une crête de montagne située à l'est de la route 169 qui provoque un écoulement des eaux de surface en direction de la route 169 et de la rivière Pikauba. L'ensemble du bassin de drainage pour tous les ponceaux possède une superficie de 2,4 km<sup>2</sup> (240 ha). Ainsi, chacun des ponceaux est alimenté par un petit bassin de drainage et les débits générés sont faibles. Pour une période de récurrence de 25 ans, les débits enregistrés dans les cours d'eau sont de l'ordre du mètre cube par seconde. Toutefois, trois cours d'eau dépassent cette valeur; ils sont situés aux chaînages suivants : 9+900, 11+100 et 11+869. Ce dernier cours d'eau affiche un débit de 2,1 m<sup>3</sup>/s pour cette récurrence.

#### 8.1.3 Végétation

Selon la cartographie écologique du MRNF, le projet se situe dans la zone coniférienne ou boréale et la forêt appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc, étage supérieur, de la région écologique des Moyennes Laurentides de la rivière Jacques-Cartier (8f).

La forêt environnante prend l'aspect d'une futaie résineuse haute, dominée par l'épinette noire et le sapin baumier. Les groupements prédominants sont essentiellement représentés par la pessière noire à sapin à mousses et par la sapinière à épinette noire à mousses. Comme le nom du groupement l'indique, le parterre forestier est recouvert en surface d'un tapis de mousse presque continu.

#### 8.1.4 Habitat du poisson

Des relevés de terrain ont permis de noter que les cours d'eau de la zone d'étude ne constituaient pas un habitat pour le poisson en raison de la pente abrupte (neuf degrés calculés à partir des cartes topographiques) et de la présence de blocs dans les cours d'eau (MTQ 2005).

### 8.1.5 Faune

De 1996 à 2000, il y a eu 133 accidents impliquant la grande faune sur la route 169 entre les km 0 et 60. De ce nombre, 127 accidents ont impliqué l'orignal, soit en moyenne 25 accidents par année. En considérant le nombre de kilomètres, la moyenne annuelle par km y est donc de 0,4 pour cette période.

Les accidents ne surviennent cependant pas de façon uniforme. Certains tronçons de route sont plus à risques que d'autres. En ce qui concerne la zone d'étude du présent projet, seulement deux accidents impliquant l'orignal ont été répertoriés entre 2001 et 2003. Au cours de ces années, la moyenne annuelle d'accidents avec les ongulés a été de l'ordre de 0,2 orignal au km.

Caribou : Le secteur où sont projetés les travaux n'est pas fréquenté par le caribou forestier de Charlevoix.

Orignal : un inventaire aérien réalisé en 1994 a permis d'établir une densité moyenne de 2,2 orignaux/10 km<sup>2</sup> dans la réserve faunique des Laurentides. La densité d'originaux du secteur visé par les travaux correspond à la densité moyenne de la RFL.

Ours : La densité d'ours de la zone 27 est établie à 2,2 ours/km<sup>2</sup>. Cette zone de chasse couvre la grande région de Québec. Cette estimation a été réalisée dans le cadre du plan de gestion de l'ours noir 2005-2012.

Castor : Le castor est une espèce omniprésente dans la RFL. La densité observée en 1992 était de 0,9 colonie de castors par 10 km<sup>2</sup>.

Espèces menacées ou susceptibles d'être désignées menacées : Les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ne permettent pas d'identifier d'espèces menacées ou susceptibles d'être désignées menacées pour le secteur des travaux.

### 8.1.6 Milieu humain

Utilisation du territoire : Selon les informations datant de février 2005, concernant le tronçon de la route 169 entre les km 9,6 à 13,3, il n'y a aucune infrastructure utilisée par la Sépaq-RFL nécessaire aux activités halieutiques ou cynégétiques ou récréatives. Une mise à jour sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact.

Exploitation forestière : Les informations reçues du MRNF en date du 19 janvier 2005, concernant les contrats d'approvisionnement forestier (CAAF), montrent qu'il n'y a pas d'activité forestière prévue au plan quinquennal d'approvisionnement aux alentours du tronçon situé entre les km 9,6 à 13,3 de la route 169.

Paysage : Aucune des deux MRC ne mentionnent la route 169 comme faisant parti d'un circuit touristique ou panoramique impliquant des actions particulières pour la protection du paysage lors de l'exécution des travaux.

## 8.2 PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

Le projet ne présente pas de contraintes significatives à sa réalisation.

## 9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Les principaux impacts du projet concernent l'érosion des sols, pour le milieu naturel, et les entraves à la circulation durant les travaux, pour le milieu humain.

## 10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Les travaux seront réalisés après la délivrance des autorisations environnementales et en fonction des disponibilités budgétaires.

## 11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Le MTQ ne prévoit pas de phase ultérieure à ce projet. Par contre, ce projet s'inscrit dans un vaste programme d'amélioration de la circulation et de la sécurité routière dans l'axe du Québec et du Saguenay - Lac-Saint-Jean, en parallèle avec les travaux d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées.

## 12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet étant situé en milieu forestier et visant à améliorer un tronçon de route existante, le MTQ ne prévoit pas procéder à des consultations publiques particulières.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé à Saguenay, le \_\_\_\_\_ 2007

Jean-Marc Mergéay, biologiste  
Chargé de projet Environnement  
Service des inventaires et du Plan  
Ministère des Transports du Québec